

L'éducation artistique en Ontario français

Chantal Burelle Demonsand

Number 120, Fall 2003

L'éducation artistique

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/41467ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Burelle Demonsand, C. (2003). L'éducation artistique en Ontario français. *Liaison*, (120), 6–8.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE en Ontario français

Chantal BURELLE DEMONSAND

AU DÉPART, il y avait cette question : Comment se portent les arts dans l'éducation en Ontario français ? A priori, la réponse semblait fort simple. Mais voici que surgit cette autre question : Pourquoi les arts sont-ils mis de côté ? Pour répondre, il a fallu tracer l'histoire de l'éducation artistique dans les écoles francophones de l'Ontario.

L'éducation musicale formelle jusqu'en 1930 était réservée à l'élite des communautés francophones et confiée aux communautés religieuses ou aux institutions privées. L'Église catholique a fortement influencé l'enseignement musical jusqu'au milieu du XX^e siècle. Dans les années 50 à 60, les recueils de chansons francophones font leur apparition dans les écoles.

En 1928, le ministère de l'Éducation publie *Courses of Study and Examinations in Schools Attended by French-Speaking Pupils*, ébauche du premier programme d'études pour les écoles de langue française en Ontario. Les contenus des cours de français y sont rédigés par niveau scolaire et par sujet. Dans son introduction au programme, le ministère explique que les sujets tels que l'hygiène, l'éducation physique, l'agriculture, l'art et la musique vocale – cours obligatoires dans le programme d'études en anglais – sont optionnels dans les écoles où le français sert de langue d'enseignement. On précise que l'enseignement du français remplace les cours devenus optionnels. Ainsi, l'éducation artistique était presque inexistante et alliait beaux-arts, arts domestiques et artisanat. L'élève pratiquait surtout le dessin selon une approche technique et pratique faisant appel à l'imitation de la nature et au copiage.

À compter

de 1939, les programmes d'études de la 5^e à la 8^e année sont modifiés ; dans les écoles publiques et les écoles séparées, 5 % (75 minutes par semaine) du temps est consacré à l'art plastique et la musique. Ces cours deviennent obligatoires. Au niveau secondaire, de la 9^e à la 12^e, on alloue entre 10 et 15 % (160-240 minutes par semaine) du temps à l'art plastique ou la musique.

Jusqu'en 1950, les milieux minoritaires calquent leur éducation artistique et leurs autres matières académiques sur l'éducation en anglais. Le *Programme d'Études Classes de Langue française (Courses of Study in Schools Attended by French-Speaking Pupils)* de 1955 est publié et renferme les instructions pour l'enseignement en français de la 5^e à la 13^e année. En ce qui a trait à l'éducation artistique de la 5^e à la 8^e année, on alloue 5 % du temps en classe à l'enseignement de la musique et des arts plastiques (75 minutes par semaine), sur un même plan que les sciences naturelles, la santé et l'artisanat (économie domestique et agriculture). Au niveau élémentaire en musique, les divisions sont clairement établies pour chaque groupe. On favorise le chant, l'écoute et le rythme par l'apprentissage de quelques danses folkloriques et des rondes. En 5^e et 6^e année, le solfège et quelques notions d'écriture musicale sont ajoutés au programme. La création en arts plastiques est déterminée par les expériences de vie de l'enfant et son environnement. Il est appelé à s'exprimer avec des médiums variés (peinture à l'œuf dite tempera, craies de cire, craies) sur des grands formats (papier journal, papier peint). À partir de la 7^e année, l'élève peut exprimer ses propres idées. Il expérimente la tridimensionnalité avec la plasticine, la pâte (farine et sel) et l'argile à modeler et la pulpe de papier. On introduit la gravure sur bois tendre et savon pour les garçons ; la couture, le tricot et le tissage pour les jeunes filles. Au niveau secondaire, les arts plastiques et la musique deviennent des cours optionnels. En 13^e année, seul le cours de musique est offert comme option artistique.

En 1968, une nouvelle ère souffle sur les écoles élémentaires françaises ; elles reçoivent les premières subventions gouvernementales et la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa est reconnue comme le centre de formation pédagogique pour le futur enseignant et la future enseignante de langue française. Le gouvernement amende la *Loi sur l'éducation* et reconnaît officiellement l'existence des écoles de langue française. Le Bureau franco-ontarien du Conseil des arts de l'Ontario voit le jour. En 1970, TVOntario prend vie. Dès les premières années, la chaîne diffuse des émissions en français entre celles en anglais. Plus tard, les dimanches seront consacrés à la programmation française. En 1987, TVO crée son réseau



distinct en français. La Chaîne (renommée TFO en juin 1995) entre en ondes le 1^{er} janvier 1987. La fondation des collèges communautaires depuis quelques années attire de plus en plus de francophones.

En 1974, le ministère de l'Éducation publie le document *Organisation de l'école secondaire : exigences des diplômés* (H.S.1, 1974-1975). Avec cette circulaire, le ministère introduit le système de crédits scolaires ; pour chaque sujet réussi, l'élève obtient un crédit (qui équivaut à 110 heures de cours). Le programme de l'élève recoupe quatre domaines d'étude : communications, sciences sociales, sciences pures et appliquées, arts. On accorde le diplôme d'études secondaires (12^e année) à l'élève qui obtient au moins 27 crédits à la fin de ses quatre années de scolarité. Un minimum de trois crédits est obligatoire dans les quatre domaines d'étude, c'est-à-dire que l'élève doit obtenir au moins trois crédits dans les domaines artistiques.

En 1975, le ministère de l'Éducation, sous l'autorisation du ministre Thomas L. Wells, publie *Les années de formation* (Circulaire P1J1, 1975) ; ce programme d'études expose les buts des cycles primaire (de la maternelle à la 3^e année) et moyen (de la 4^e à la 6^e année) dans les écoles publiques et séparées de l'Ontario. Un document d'appui, *La formation aux cycles primaire et moyen* (1976), explique la base théorique et les principes pédagogiques énoncés dans le programme d'études. En ce qui concerne l'éducation artistique, le chapitre V de ce document d'appui est réservé aux formes artistiques suivantes : l'art dramatique, la musique, l'éducation physique et les arts visuels.

La danse fait partie intégrante de tous les arts, c'est un moyen d'expression et d'exploration. L'art dramatique est amené en salle de classe non pas comme un sujet, mais il est intégré aux autres matières. L'objectif est d'amener l'enfant à expérimenter et à découvrir son univers. L'apprentissage musical se fait par le chant et au moyen d'instruments de musique (p. ex., tambourins, cymbales, castagnettes) et d'instruments de fortune (p. ex., enveloppes d'épis de maïs, bouteilles, tambours de freins). L'éducation physique met l'accent sur le mouvement corporel et doit être liée à la musique et l'expression dramatique ou aux arts visuels. On favorise des activités comme la gymnastique, le jeu et la danse, l'expression dramatique.

On assiste à une vision renouvelée de l'enseignement des arts visuels. C'est une approche disciplinaire avec des buts spécifiques et une composante esthétique (processus de création, vocabulaire). On initie l'enfant au savoir-faire et aux techniques. Au cycle moyen, l'élève développe son sens critique et porte des jugements de valeur sur des formes, des textures et des couleurs. Le matériel est désormais important et varié (p. ex., fusain, pastel, acrylique, appareil photographique, fil de fer, métaux). L'enseignant poursuit les objectifs d'apprentissage et fournit les activités pédagogiques adaptées au milieu. Des documents d'appui aux quatre formes artistiques sont publiés afin d'aider le personnel enseignant des cycles primaire et moyen à concevoir et à offrir, à ses élèves, des activités en classe dans les domaines artistiques (*Arts plastiques et visuels* [1985], *Musique, chants et jeux* [1978],

L'épanouissement de tous par la musique [1983]).

L'implantation de ce nouveau programme au niveau élémentaire en laisse plus d'un perplexe. Les écoles ont de la difficulté à assumer la responsabilité de la mise en place du nouveau programme. Les conseils scolaires doivent développer des documents détaillés afin de pallier la trop grande généralité du programme.

En 1986, le ministère de l'Éducation publie son document d'intervention *Les arts et les écoles ontariennes*. Il en résulte quatre recommandations portant sur l'éducation artistique : 1- créer un réseau de collaborateurs entre les diverses parties intéressées à l'éducation des arts (enseignants, conseils scolaires, ministères, organismes, artistes et communautés), 2- améliorer les programmes artistiques existants, 3- élaborer de nouveaux programmes en danse et musique, 4- innover dans les activités de formation des enseignants et des spécialistes en éducation artistique.

Au niveau secondaire, le programme-cadre en arts plastiques est publié en 1986, celui de musique en 1990. Les premiers programmes-cadres de l'art dramatique et de la danse font leur apparition en 1981 et 1990. En 1984, le ministère de l'Éducation publie la circulaire EOCIS (*Les écoles de l'Ontario aux cycles intermédiaire et supérieur [de la 7^e à la 12^e année et Cours préuniversitaire de l'Ontario]*). Un minimum de 30 crédits est requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Sur 16 cours obligatoires, un seul cours d'art est requis. L'élève qui veut poursuivre sa 13^e année doit obtenir 6 crédits supplémentaires, pour un total de 36 crédits.

En 1995, le ministère de l'Éducation propose une nouvelle vision de l'éducation et publie son programme d'études commun. Ce document remplace le programme d'études de 1975, *Les années de formation*, et ceux élaborés selon les directives énoncées en 1989. Le programme est axé sur les résultats d'apprentissage, pas sur les objectifs. Les attentes et les contenus d'apprentissage sont présentés à la fin de chaque cycle. Ce document de base favorise une approche intégrée de l'apprentissage et le programme d'études vise l'excellence, l'équité, le partenariat et la responsabilité. L'élève doit étudier toutes les formes d'art (danse, théâtre, musique et arts visuels). Les résultats d'apprentissage de ce champ d'études sont organisés selon quatre divisions : comprendre la forme, la fonction, le sens des formes artistiques, et faire de la création artistique.

C'est ici qu'on assistera à la volonté d'intégration de l'étude des arts, dans une combinaison avec l'animation culturelle. Le but des arts serait d'être un « instrument de cohésion et de rapprochement » et donnerait l'occasion à l'élève de se familiariser avec la production artistique franco-ontarienne.

Peu de temps après, le Parti conservateur rentre au pouvoir, le Programme d'études commun est mis de côté et on amorce une nouvelle réforme, la deuxième en cinq ans.

Un des effets de tous ces programmes d'études a été l'importance grandissante des arts dans l'éducation aux niveaux élémentaire et secondaire.

Les nouveaux curriculums en éducation artistique remplacent le *Programme d'études commun. Politiques et résultats d'apprentissage de la 1^{re} à la 9^e année*.

Au niveau élémentaire, *Le Curriculum de l'Ontario de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation artistique, 1998* insiste plus sur l'acquisition des connaissances et des habiletés que sur l'expression et la création. Les trois champs d'étude sont : arts plastiques ; musique ; danse et art dramatique. On retourne au programme détaillé par niveau, les attentes sont élevées et les contenus d'apprentissage rigoureux. On note des contenus d'apprentissage spécifiques à chaque niveau dans chaque matière. Il n'y a pas de recommandations sur le temps à consacrer aux matières artistiques à l'élémentaire.

Au niveau secondaire, *Le Curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Éducation artistique, 1999*, *Le Curriculum de l'Ontario, 11^e et 12^e année – Éducation artistique, 2000* et *Le Curriculum de l'Ontario, 11^e et 12^e année – Études interdisciplinaires, 2000* ont été mis en œuvre à partir de septembre 2000.

L'éducation artistique au niveau secondaire est divisée en six formes d'art : arts médiatiques, arts visuels, danse, exploration et création artistique, musique et théâtre. Le curriculum couvre une gamme plus étendue de connaissances et met l'emphase sur les concepts et les principes propres à chaque discipline ainsi que sur l'expression et sur la création. *Le Curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Éducation artistique, 1999* poursuit le *Curriculum de l'Ontario, de la 1^{re} à la 8^e année – Éducation artistique, 1998*.

L'introduction du nouveau curriculum explique l'importance des processus de création et d'analyse critique. Au palier élémentaire, la danse et l'art dramatique sont des matières combinées. Au secondaire, ces matières forment deux sujets distincts. En 8^e année, en danse, l'élève prend connaissance du monde professionnel de la danse et des caractéristiques de diverses formes de danse. En 9^e année, on présente les aspects historiques, sociaux en culture de la danse. L'élève exécute trois formes de danse. En art dramatique, l'élève de 8^e année exprime ses émotions dans des mises en scène qu'il invente. En 9^e année, l'élève doit montrer une maîtrise des techniques de mime, de masque

et d'improvisation. En ce qui a trait à la musique du programme de la 8^e année, l'élève interprète des chansons, réalise des

compositions musicales simples et apprend la notation. En 9^e année, l'élève exécute et présente des œuvres musicales.

Dans l'introduction du *Curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Éducation artistique, 1999*, on explique que l'éducation artistique développe chez l'élève certaines habiletés et compétences (p. ex., l'esprit critique, la pensée créative, l'imagination, la discipline, la communication, la capacité de travailler en équipe) qui « comptent parmi les plus recherchées aussi bien par les établissements postsecondaires que par les entreprises et organismes appartenant au marché du travail ».

Que l'on reconnaisse l'importance de l'art pour l'être humain et la société en général, c'est un pas dans la bonne direction. Cela dit, les exigences à propos du diplôme d'études secondaires énoncées dans *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999 (DESO)* ne reflètent pas cette tendance. Le 1^{er} septembre 1999, le ministère de l'Éducation de l'Ontario introduit de nouvelles conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. La 13^e année n'existe plus. L'élève qui veut son diplôme d'études secondaires (DESO) doit obtenir un total de 30 crédits en quatre ans. Des 30 crédits, 18 sont obligatoires. Pour satisfaire aux exigences du DESO, l'élève n'a qu'à obtenir un cours d'art durant ses quatre années d'éducation au niveau secondaire. D'une part on réduit le nombre d'années de scolarité, d'autre part on augmente le nombre de crédits nécessaires à l'élève pour l'obtention de son diplôme d'études secondaires.

Compte tenu de ces considérations historiques, que dire de l'éducation artistique en Ontario français ? On a vu que les arts furent longtemps relégués au second plan des programmes d'études. Très lentement et très modestement, les arts plastiques et la musique ont fait leur apparition dans les écoles de langue française. Les institutions ont eu des approches très diversifiées face à l'éducation artistique autant au niveau élémentaire que secondaire.

Depuis les années 90, les arts ont été sujets à une réforme importante. Les curriculums portant sur les arts, aussi bien au niveau élémentaire que secondaire, sont complets et permettent diverses expériences artistiques. Toutefois, le pourcentage de temps accordé aux matières artistiques dans les écoles est de plus en plus restreint. En ce début de XXI^e siècle, la nouvelle donne est marquée par la volonté de rendre à l'éducation artistique toute son importance et toute sa valeur et par l'obligation d'être de plus en plus rentable et de plus en plus performant. Sommes-nous à la croisée des chemins ? S'agirait-il d'une simple transposition des valeurs ou allons-nous réellement vers une transmission de valeurs et d'ouverture culturelle ?

Chantal Burelle Demonsand, bachelière en arts visuels, est une fidèle observatrice de la scène contemporaine des arts visuels et des arts médiatiques.

1. CANADA, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Le Curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année – Éducation artistique, 1999*, p. 2.

